



Système de gestion des décisions des instances

Intervention ADDENDA - Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction du développement économique et urbain

Numéro de dossier :	1084400014
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un règlement autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal) permettant l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill (campus de la montagne), en vertu de l'article 89, paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

La consolidation des activités de l'Hôpital général de Montréal va dans le sens de l'orientation du Plan d'urbanisme relative aux grandes institutions du centre-ville.

Par ailleurs, la division de l'urbanisme se réjouit de l'évolution qu'a connue le projet depuis sa version initiale. Ainsi, sa version actuelle apporte une réponse mieux adaptée au contexte particulier de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Elle tend, par exemple, à minimiser les impacts sur les vues depuis et sur la montagne, et ce, tout en respectant davantage la configuration d'origine de l'Hôpital général de Montréal, lequel constitue un repère dans le paysage montréalais depuis maintenant plus de 50 ans.

Le projet permet également d'apporter certaines améliorations à la situation existante, notamment grâce la création d'une façade plus formelle du côté de l'avenue des Pins et au verdissement de certains espaces.

La Division de l'urbanisme n'a pas d'objection à ce que le projet intègre un nombre de cases de stationnement *a priori* plus important que celui permis par la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la mesure où les emplacements excédentaires visent essentiellement à remplacer des espaces que l'Hôpital général de Montréal loue actuellement dans un parc de stationnement de surface avoisinant (Grand Séminaire de Montréal) par des espaces de stationnement aménagés en sous-sol. Ainsi, les cases de stationnement qui ne seront plus dédiées au CUSM pourront être éliminées et l'aire qu'elles occupent être transformée en espace vert.

Au terme de l'opération, le bilan général, en ce qui concerne les aires de stationnement, devra se traduire par un gain, en ce qui a trait aux surfaces paysagées et le *statu quo* , voire une réduction, en ce qui concerne l'offre globale en espaces de stationnement dans le secteur de l'Hôpital général de Montréal.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Martin C. ROY	Endossé par: Luc GAGNON
--	----------------------------

Conseiller en aménagement
Tél. : 514-872-3186
Date: 2008-03-12

Chef de division
Développement urbain
Tél. :514-872-5484
Date d'endossement: 2008-03-12